

## Note d'information base CCAM version 66

**Objet** : Diffusion de la version 66 de la base CCAM

Les mises à jour de la base CCAM (version 66) peuvent être faites selon votre procédure habituelle. Pour les CTI, ne pas oublier d'actualiser également la base utilisée pour la consultation dans Webvisu. Les fichiers CACTOT et CAMTOT reprennent l'ensemble des historiques CCAM Version 1 à 66.

*En annexe : Le libellé pour chaque grille tarifaire*

**La version 66 de la CCAM permet la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de:**

- 1. Création de 2 actes : JKQJ350, JEPE154**
- 2. Création d'associations pour les actes : JEPE154, ZZLP025**
- 3. Modification de la note d'indication de l'acte : DASF005**
- 4. Modification de tarifs pour 29 actes**

*Conformément à la convention dentaire signée le 20 août 2018 (annexe III), à l'avenant 7 de la convention des médecins (annexe 5) signé le 14 août 2019, et à la décision UNCAM du 6 octobre 2020 de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'Assurance Maladie, publiée au JO du 25 août 2018, 20 août 2019 et du 2 décembre 2020.*

Toute consultation ou téléchargement de cette base doit s'accompagner impérativement de la consultation ou du téléchargement des Dispositions Générales et Dispositions Diverses, présentant l'ensemble des règles tarifaires à appliquer pour la CCAM, qui sont modifiées avec la version 66

Contenu de la version 66 :

## 1. Création de 2 actes : JKQJ350, JEPE154

➤ A la subdivision « 08.01.02 - Echographie de l'appareil urinaire et génital » :

**Type de note : TYPE 2 / LIBELLÉ – Comprend**

**Type de note : TYPE 13 / LIBELLÉ – Condition de prise en charge : indication spécifique**

**Type de note : TYPE 15/ LIBELLÉ – Condition de prise en charge : Environnement spécifique**

**Libellé court : EPREUVE PERMEABILITE TUBAIRES HYSTEROSALPINGOSONOGRAPHIE CONTRASTE**

Code	Libellé long	Activité	Phase	ExoTM	Regroupement
JKQJ350	<p><b>Épreuve de perméabilité des trompes utérines [de Fallope] au cours d'une hystérosalpingosonographie de contraste</b></p> <p>Comprend : échographie pelvienne Indication : conforme aux indications figurant dans l'avis relatif au dispositif médical du 18 décembre 2018 émis par la commission de la Haute autorité de santé mentionnée à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale. Environnement : l'acte doit être réalisé par un gynécologue ou un radiologue pouvant justifier d'une expérience suffisante en échographie pelvienne et ayant reçu une formation pratique à la technique et à l'interprétation des images sonographiques.</p>	1	0	2	ATM

➤ A la subdivision « 08.02.04.04 - Dilatation de l'urètre » :

**Type de note : TYPE 13 / LIBELLÉ – Condition de prise en charge : indication spécifique**

**Libellé court : DECOMPRES URETRE DISPOSITIF INTRAPROSTATIQUE PAR URETROCYSOTSCOPIE**

Code	Libellé long	Activité	Phase	ExoTM	Regroupement
JEPE154	<p><b>Décompression de l'urètre par pose de dispositif intraprostatique [implant intraprostatique], par urétrocystoscopie</b></p> <p>Indication : conforme aux indications figurant dans l'avis relatif au dispositif médical émis par la commission de la Haute Autorité de santé mentionnée à l'article L.165 - 1 du Code de la sécurité sociale (ZZLP025)</p>	1	0	1	ATM

Nouveaux rangs pour les actes suivants :

**Subdivision 08.01.02.**

- L'acte créé JKQJ350 est au rang 16.

Les actes JAQM002, ZCQJ002, ZCQJ001 passent respectivement aux rangs 17, 18, 19.

**Subdivision 08.02.04.04**

- L'acte créé JEPE154 est au rang 3.

Les tarifs des nouveaux actes:

Code	Activité	Phase	Tarif(en euros)
JKQJ350	1	0	105, 25
JEPE154	1	0	106, 35

**2. Création d'associations pour les actes : JEPE154, ZZLP025**

• **Actes associables- Activité 1**

JEPE154	ZZLP025
ZZLP025	JEPE154

**3. Modification de la note d'indication de l'acte : DASF005**

- A la subdivision : « 04.06.01.01 - Actes thérapeutiques sur les cloisons du cœur, à l'étage atrial »:

Vert = ajout

Code	Libellé
DASF005	<p><b>Fermeture d'un foramen ovale perméable, par voie veineuse transcutanée</b>  Avec ou sans : mesure des pressions intracardiaques  Indication :  - platypnée-orthodéoxie chez un patient sous oxygénothérapie au long cours  - FOP associé à un ASIA (&gt; 10mm) ou à un shunt droit-gauche &gt; 20 µbulles ou un diamètre ≥ 2mm chez un patient âgé entre 16 et 60 ans, ayant eu un infarctus cérébral récent (≤ 6 mois) (ce délai sera prolongé si un enregistrement prolongé du rythme cardiaque est nécessaire). Le FOP étant la cause la plus probable de l'infarctus cérébral après un bilan étiologique par un spécialiste neuro-vasculaire.  Formation : définie par les recommandations de bonne pratique de la Société française de cardiologie  Environnement : défini par les recommandations de bonne pratique de la Société française de cardiologie  Facturation : établissement de santé titulaire d'une autorisation d'activité interventionnelle sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie</p>

#### 4. Modification de tarifs pour 29 actes

Code	Libellé	Tarifs
HBMD058	Restauration d'une dent d'un secteur incisivocanine sur 1 face par matériau inséré en phase plastique, sans ancrage radiculaire	27,60
HBMD050	Restauration d'une dent d'un secteur incisivocanine sur 2 faces par matériau inséré en phase plastique sans ancrage radiculaire	46,50
HBMD054	Restauration d'une dent d'un secteur incisivocanine sur 3 faces ou plus par matériau inséré en phase plastique sans ancrage radiculaire	63,60
HBMD044	Restauration d'une dent d'un secteur incisivocanine sur 1 angle par matériau inséré en phase plastique, sans ancrage radiculaire	63,60
HBMD047	Restauration d'une dent d'un secteur incisivocanine sur 2 angles par matériau inséré en phase plastique, sans ancrage radiculaire	94,60
HBMD053	Restauration d'une dent d'un secteur prémolomolaire sur 1 face par matériau inséré en phase plastique, sans ancrage radiculaire	27,60
HBMD049	Restauration d'une dent d'un secteur prémolomolaire sur 2 faces par matériau inséré en phase plastique sans ancrage radiculaire	46,50
HBMD038	Restauration d'une dent d'un secteur prémolomolaire sur 3 faces ou plus par matériau inséré en phase plastique sans ancrage radiculaire	63,60
HBMD042	Restauration d'une dent par matériau inséré en phase plastique avec ancrage radiculaire	100,00
HBFD017	Exérèse de la pulpe vivante d'une incisive ou d'une canine temporaire	40,00
HBFD019	Exérèse de la pulpe vivante d'une molaire temporaire	100,00
HBFD033	Exérèse de la pulpe vivante d'une incisive ou d'une canine permanente	40,00
HBFD021	Exérèse de la pulpe vivante d'une première prémolaire maxillaire	61,00

HBFD035	Exérèse de la pulpe vivante d'une prémolaire autre que la première prémolaire maxillaire	61,00
HBFD008	Exérèse de la pulpe vivante d'une molaire permanente	100,00
HBFD015	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une incisive ou d'une canine temporaire	47,00
HBFD474	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une molaire temporaire	110,00
HBFD458	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une incisive ou d'une canine permanente immature	47,00
HBFD395	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une première prémolaire maxillaire immature	68,00
HBFD326	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une prémolaire immature autre que la première prémolaire maxillaire	68,00
HBFD150	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une molaire permanente immature	110,00
HBFD001	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une incisive ou d'une canine permanente	47,00
HBFD297	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une première prémolaire maxillaire	68,00
HBFD003	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une prémolaire autre que la première prémolaire maxillaire	68,00
HBFD024	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une molaire permanente	110,00
HBBD003	Obturation radiculaire d'une incisive ou d'une canine après apexification	47,00
HBBD234	Obturation radiculaire d'une première prémolaire maxillaire après apexification	68,00
HBBD001	Obturation radiculaire d'une prémolaire autre que la première prémolaire maxillaire après apexification	68,00
HBBD002	Obturation radiculaire d'une molaire après apexification	105,00

## ANNEXE - LIBELLÉ DES GRILLES TARIFAIRES

Grille 03 : Spé chir et gynéco-obst, s1 / s1 OPTAM / s1 OPTAMCO / s2-1DP OPTAMCO

Grille 04 : Spé chir et gynéco-obst, s2-1DP

Grille 05 : Spé chir et gynéco-obst, s2-1DP OPTAM

Grille 06 : Spé chir et gynéco-obst, non conventionné

Grille 07 : Anesthésistes, s1 / s1-1DP-2 OPTAM

Grille 08 : Anesthésistes, s2-1DP / non conventionné

Grille 09 : Généralistes, s1 / s1-1DP-2 OPTAM

Grille 10 : Généralistes, s2-1DP / non conventionné

Grille 11 : Pédiatres, s1 / s1-1DP-2 OPTAM

Grille 12 : Pédiatres, s2-1DP / non conventionné

Grille 13 : Chirurgiens-dentistes

Grille 14 : Autres spécialités médicales, s2-1DP / non conventionné

Grille 15 : Sages-femmes

Grille 16 : Autres spécialités médicales, s1 / s1-1DP-2 OPTAM